



Pêche de Nuit 2019

- Règlement Intérieur :

Inchangé et à faire respecter.

Interdiction de faire du feu en dehors des barbecues mis à disposition.

En cas de présence d'enfants, les parents doivent redoubler de vigilance pour

Eviter tout risque d'incident et de noyade.

- Question sur les tarifs : Le tarif actuel est de 15 euros pour le week-end par personne « inchangé».

- Le nombre d'emplacement reste à définir pour quantifier les réservations !

- Les repas seront tirés du sac

- Les emplacements bivouac seront individuels mais avec possibilité de rajout d'un deuxième membre selon le nombre de réservation.

- Le chalet ne sera pas ouvert lors des pêches de nuit !

- Pas de vente de boissons ni de restauration durant les pêche de nuit ! Juste les toilettes Seront accessibles.

- Les dates proposées pour les pêches de nuits, seront les suivantes :

Semaine 14 du 6 au 7 Avril.

Semaine 20 du 18 au 19 Mai.

Semaine 24 du 15 au 16 Juin.

Semaine 29 du 20 au 21 Juillet.

Semaine 32 du 10 au 11 Août.

Semaine 36 du 7 au 8 Septembre.

Semaine 41 du 12 au 13 Octobre.

Semaine 45 du 9 au 10 Novembre.

- Les Week-ends de pêche commenceront les samedis pour finir les dimanches midi.

- Les emplacements devront rester propres après le départ des pêcheurs. Sous peine de ne plus y participer.

En espérant vous recevoir dans la joie et la bonne humeur ! Et dans le respect.

Réservation par mail ou par téléphone :

Benoit.wirtz@chru-strasbourg.fr 06.98.31.58.33

Jean-philippe.parmenier@strasbourg.eu